

# RN 85 / Aménagement de la desserte de Digne Malijai – Digne-les-Bains

## FICHE OPÉRATION



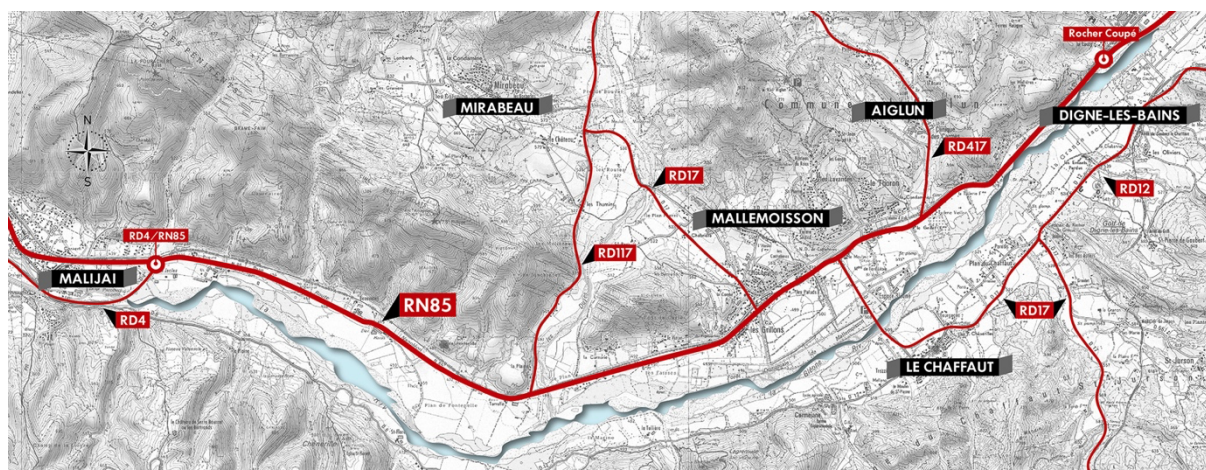
Aménagement  
de la desserte de  
**DIGNE-LES-BAINS**

Objectifs de l'opération .....	1
Contexte territorial .....	1
Description de l'opération .....	2
Caractéristiques techniques .....	3
Avancement de l'opération et échéances prévisionnelles .....	3

## Objectifs de l'opération

Les objectifs principaux de l'opération sont de :

- Renforcer la sécurité des usagers ;
- Fiabiliser les temps de parcours ;
- Améliorer le cadre de vie des riverains des communes traversées par la route nationale ;
- Améliorer l'accès à la ville de Digne-les-Bains.



## Contexte territorial

Le territoire en quelques mots

- Un **espace de transition** entre les Alpes et la Provence qui s'est développé et organisé d'Est en Ouest autour de la Bléone, le long de la RN85.
- Un **département** qui compte 12 600 habitants en 2016 inégalement répartis avec une population localisée principalement autour de l'axe de la Durance<sup>1</sup> et à proximité de la Bléone.
- Un **territoire majoritairement rural** constitué de nombreuses communes d'environ 1 000 habitants autour de Digne-les-Bains, ville préfecture du département des Alpes-de-Haute-Provence.

<sup>1</sup> INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4243346>

## Les enjeux socio-économiques

Le projet s'inscrit au centre du département des Alpes de Haute-Provence dont le réseau routier constitue le principal mode de desserte locale et de transit pour accéder ou quitter le département (vers Marseille, l'A51 ...). Les enjeux d'aménagement et de développement de cet espace préalpin sont notamment :

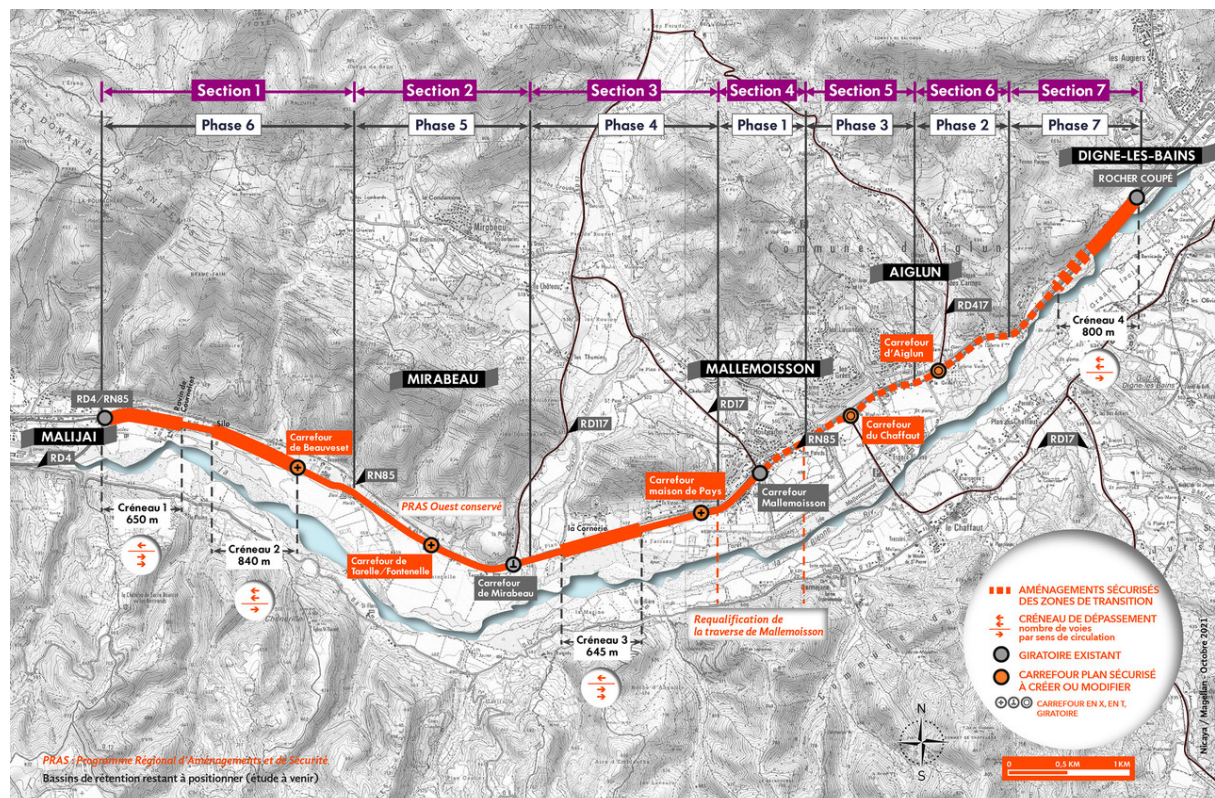
- L'amélioration de l'accès à la ville de Digne-les-Bains qui concentre la majorité des services du département ;
- La préservation de la richesse écologique des espaces naturels, du cadre de vie, du réseau hydraulique et des activités agricoles ;
- La résolution des difficultés de circulation sur l'axe Malijai /Digne de la RN85 (dépassements difficiles, trafic élevé, accidents, manque de lisibilité de la route pour les usagers, offre inadaptée au trafic poids lourds, nuisances...)
- La facilitation des accès à l'autoroute A51 pour rejoindre Aix-en-Provence et Marseille
- Le développement touristique local.

## Description de l'opération

### Description générale

L'opération consiste à aménager la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 sur une distance de 12 km entre la sortie Est de la commune de Malijai (sortie du giratoire RD4-RN85) et l'entrée Ouest de Digne-les-Bains (giratoire du Rocher Coupé).

Le projet a été divisé en plusieurs sections cohérentes permettant un phasage du projet.



Les premiers travaux de phase 1 (section 4) ont été réalisés avec la requalification urbaine de la traversée de Mallemoisson. Les réalisations des giratoires d'Aiglun (phase 2) et du Chaffaut (phase 3) constituent les prochaines étapes du projet.

## Caractéristiques techniques

La solution retenue en termes d'infrastructure comprend :

- Des sections à chaussée bidirectionnelle à 2 voies ;
- Des créneaux de dépassement sécurisés au moyen d'une route élargie à 3 voies dont 2 sont affectées à un même sens de circulation ;
- La fermeture des accès directs et le rétablissement des accès riverains ;
- Le réaménagement en giratoire des carrefours avec la RD 17 Sud au niveau du Chaffaut et sur la RD 417 au niveau d'Aiglun ;
- La conservation des ouvrages hydrauliques de franchissement avec la reprise des ouvrages dont le gabarit est insuffisant.

Ces aménagements s'inscrivent dans la continuité des opérations distinctes, déjà réalisées, conduites sous maîtrise d'ouvrage de la Direction interrégionale des routes Méditerranée (DIRMED) dans le cadre du *Programme Régional d'Aménagements de Sécurité* comprenant :

- L'amélioration du tracé et mise à niveau des équipements de sécurité ;
- L'aménagement du carrefour avec la RD 117 ;
- L'aménagement du carrefour de l'Europe (RD17 Nord) en giratoire.

## Avancement de l'opération et échéances prévisionnelles

### Dispositif de concertation du public

L'opération a fait l'objet d'une concertation réglementaire en 2015. La continuité des échanges avec les communes concernées a permis d'affiner les aménagements structurels à présenter à l'enquête publique.

La DREAL s'attachera, dans les prochaines étapes du projet, à poursuivre la concertation et l'information du public.

### Étapes clés

2007	Projet de liaison autoroutière A585 entre l'A51 et Digne-les-Bains non retenu par le Schéma National des Infrastructures de Transport
2011/2012	Reprise des réflexions pour un projet d'aménagement qualitatif de la RN85 entre l'A51 et Digne-les-Bains
2012	Lancement des études d'opportunité et réunions de travail avec les acteurs locaux
2014	Commande ministérielle pour le projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85
2015	Concertation publique L300-2 sur la section Malijai et Digne-les-Bains – La variante d'aménagement sur place a été retenue à l'issue de cette concertation
Mars 2015	Inscription au Contrat de Plan État-Région 2015-2020 pour un montant de 30M€
2016	Études préalables à l'enquête publique
2017	Juillet 2017 : Mise en service du carrefour giratoire dit « de l'Europe » à Mallemoisson
2018	5 septembre 2018 : Arrêté Préfectoral déclarant le projet d'utilité publique 12 novembre au 14 décembre 2018 : Enquête parcellaire
2020	Réalisation des travaux d'aménagement de la traversée de Mallemoisson (élargissement des trottoirs et création d'une bande cyclable, installation de signalisations et éclairages publics, création d'espaces paysagers) et mise en service des aménagements

## Échéances prévisionnelles

2021	Finalisation des dossiers de demande d'arrêté de cessibilité et d'Autorisation Environnementale Unique
2022	Début des travaux sur le giratoire d'Aiglun Poursuite des travaux sur la section 6 (entre le carrefour d'Aiglun et le Météore)

## Volet financier

**30 M€ sont affectés aux travaux** dans le cadre du Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2022.

Pour ce financement les clés sont réparties entre les 3 cofinanceurs que sont l'État, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Alpes de Haute Provence.

Les études de « niveau projet » ont confirmé un coût estimé de l'opération s'élevant à 45,9 M€.

Des financements complémentaires seront inscrits dans le cadre du prochain CPER 2023-2027.

